

Strasbourg, le 11 septembre 2023

Affaire suivie par :  
IA-IPR Etablissements et Vie scolaire  
Tél. 03 88 23 3871 / 3525 / 3859  
Mél : ia-ipr.evs@ac-strasbourg.fr

Les Inspecteurs d'académie  
Inspecteurs pédagogiques régionaux  
des établissements et de la vie scolaire

6, rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

à

Mesdames et Messieurs les professeurs documentalistes  
Mesdames et Messieurs les conseillers principaux d'éducation  
s/c Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
- des collèges et lycées (publics/privés)

Mesdames, Messieurs,

Comme en chaque début d'année scolaire, cette traditionnelle lettre de rentrée des IA-IPR vise à vous renouveler notre confiance et de vous rappeler les grandes orientations nationales fixées notamment par [la circulaire de rentrée parue au bulletin officiel n°27 du 6 juillet 2023](#), intitulée « Une Ecole qui instruit, émancipe, et protège ».

Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation sont invités à prendre toute leur place dans la communauté scolaire et à y apporter leur expertise dans la mise en œuvre des priorités définies par le ministre :

- Une priorité absolue : faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels. L'École est et doit être un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société.
- Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages, ce qui doit se traduire dans les résultats
- De la France rurale aux quartiers 2030, lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires : l'École doit par nature assurer la mixité sociale et scolaire de ses publics.
- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école : l'épanouissement de nos élèves suppose qu'ils puissent construire une relation aux autres et à eux-mêmes respectueuse et positive.
- Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une Nation sportive puisque la France accueille en 2024 le plus grand évènement sportif planétaire, les Jeux olympiques et paralympiques.
- Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet, via le CNR Education « Notre école, faisons-la ensemble » : la réussite et l'épanouissement des élèves, comme la réduction des inégalités, impliquent un profond changement de méthode et de culture ; il faut collectivement partir des besoins identifiés par les équipes pédagogiques et de leurs projets, les soutenir et les accompagner.

Parmi les priorités actuelles, l'ensemble des CPE et des professeurs documentalistes est appelé à s'intéresser en particulier à tout ce qui peut concourir aux priorités énoncées ci-dessus, notamment en matière de protection et de sécurisation, de renforcement des apprentissages, et de réduction des inégalités.

Notre courrier relatif aux groupes professionnels de bassin rappelait qu'ils sont conçus pour incarner un lieu incontournable d'information, d'échanges, et surtout de co-développement professionnel. Leur charte en définit les enjeux et les objectifs, et souligne l'importance de votre participation active. On ne saurait trop souligner l'intérêt que représente la mutualisation de vos compétences respectives au service de la réussite des élèves et d'un climat scolaire apaisé, dès que l'occasion s'en présente.

Vous trouverez enfin ci-dessous les éléments d'information communs à l'ensemble des disciplines, émanant du collège des IA-IPR au sujet des rendez-vous de carrière, et présents dans toutes les lettres de rentrée. Nous vous invitons à en prendre connaissance au regard des spécificités professionnelles respectives de vos métiers.

#### **Rendez-vous de carrière – accompagnement – promotion**

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en contexte d'exercice professionnel, de réunions d'équipe ou d'actions de formation. Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

Comme l'année passée, l'équipe des IA-IPR des établissements et de la vie scolaire est compétente sur l'ensemble des missions dévolues aux IA-IPR EVS. Toutefois, pour des raisons pratiques, l'interlocutrice des professeurs documentalistes sera Anne Strasser et celle des CPE Nathalie Colle, tandis que Sylvain Jung occupe la fonction de délégué académique à la formation des personnels d'encadrement.

Enfin, des informations complémentaires viendront sous peu enrichir ce premier courrier pour préciser des aspects spécifiques aux professeurs documentalistes et/ou aux CPE, ainsi qu'aux modalités de formation et à leur évolution éventuelle au regard des indications ministérielles explicitées à la rentrée.

Nous vous remercions pour votre engagement et vous souhaitons une très belle année scolaire.



**Nathalie Colle**



**Sylvain Jung**



**Anne Strasser**